

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2025

P JL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 240

présenté par
M. Nury et M. Rolland

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« installations »,

insérer les mots :

« et réseaux de communications électroniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'ajouter l'adaptation des procédures d'urbanisme aux enjeux spécifiques de la reconstruction des réseaux de communications électroniques.